

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2019
Session ordinaire - Convocation du 3 Septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze Septembre à 20 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de DE VOS Dominique, Maire.
Présents Adjoints : HOUVET Patrick 1er Adjoint, Mr RANDOUX Jean-Charles 2^{ème} Adjoint.

Présents Conseillers :

Mme MARIGNIER Marie-Laure, Mr ALVES Roger, Mme ROUSSET Danielle, Mr AUGER Philippe, Mr MIGAN Lawani, Mme CHAUVET-RABILIER Véronique, Mr CHOUIPPE Philippe, Mr LESCHENAULT du VILLARD Bernard-Louis formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mr LAÏDOUN Michel.

Mme COSSON Marie Madeleine absente excusée, a donné pouvoir à Mme ROUSSET.

Absente non excusée : Mme GILBERT Karen

Mme ROUSSET Danielle est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h 30.

N° 23 – 2019 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes :

Association des Anciens Combattants de Charpont	110 €
Amicale des Parents d'Elèves Mézières	200 €
Amicale Pompiers SPVCI Villemeux sur Eure	100 €
Le 7 Charpontais Pétanque Charpont	100 €
Université Drouaise du Temps Libre Dreux	100 €
Association Sportive et Culturelle Mézières	180 €

TOTAL GENERAL 790.00 €

Adopté à l'unanimité.

N° 24 - 2019 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la décision modificative du Budget Primitif 2019 sera la suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre D 012 Charges de personnels

Compte 6218 : Autre personnel extérieur (ASC) + 4 000.00 €

Chapitre D 67 Charges exceptionnelles

Compte 678 : Autres charges exceptionnelles - 4 000.00 €

Dépenses d'Investissement

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Compte 21316 : Equipement du cimetière + 3 500.00 €

Compte 21318 : Autres bâtiments publics - 3 500.00 €

Adopté à l'unanimité.

N° 25 – 2019 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE EN REGULARISATION CONCERNANT LE PARC EOLIEN DE LA STE ENERTRAG AG ETABLISSEMENT FRANCE A MARVILLE MOUTIERS BRULE.

La Société ENERTRAG AG Etablissement France a été autorisée, par arrêté préfectoral en date du 18 Mars 2016, à exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs et 1 poste de livraison électrique, sur la commune de Marville-Moutiers-Brûlé.

Plusieurs requêtes, contre l'arrêté préfectoral du 18 Mars 2016 autorisant ce parc éolien, ont été introduites, auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Le Tribunal administratif a relevé un vice de procédure résidant dans le fait que la même autorité, à savoir le Préfet de la région Centre, avait exercé la compétence consultative en matière environnementale et délivré l'autorisation.

Après avoir consulté le Conseil d'Etat, il a, par jugement du 8 Février 2019, déterminé les conditions dans lesquelles le vice pouvait être réparé et a sursis à statuer sur ces requêtes, pendant une période de 6 mois, pour permettre la production d'une autorisation modificative par l'autorité préfectorale.

Il y a précisé qu'un nouvel avis de la MRAE devait être rendu et qu'une enquête complémentaire selon les modalités prévues par les articles L123-14 et R123-23 devrait être organisée dans le cas où ce nouvel avis différerait substantiellement du précédent porte à la connaissance du public.

Mme la Préfète ne dispose pas des éléments d'appréciation permettant de déterminer si l'avis rendu par la MRAE, le 10 Mai 2019 diffère substantiellement de l'avis émis par l'autorité environnementale en date du 25 Novembre 2013.

Par conséquent, conformément à ce jugement une enquête publique complémentaire en vue de réparer le vice puis de produire une autorisation modificative par arrêté préfectoral sera organisée.

Cette enquête publique aura lieu du Jeudi 26 Septembre 2019 à 8h00 au Vendredi 11 Octobre 2019 à 19h00.

Notre Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur ce dossier.

Par 7 voix pour, 1 voix Contre et 4 abstentions le Conseil Municipal émet un avis favorable.

N° 26 - 2019 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION DU PERIMETRE D'EPANDAGE DANS LE DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR DES BOUES PRODUITES PAR LA STATION D'EPURATION SITUEE A ACHERES (YVELINES)

Par arrêté Préfectoral du 11 Juillet 2019, Mme la Préfète d'Eure et Loir a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du Lundi 23 septembre 2019 (8h45) au Vendredi 25 Octobre 2019 (17h00) préalable à l'autorisation environnementale unique requise au titre des articles L181-1 et suivants du Code de l'environnement (Eau et milieux aquatiques et Natura 2000).

Le projet présenté par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) concerne le périmètre d'épandage dans le département d'Eure et Loir, des boues thermiques de l'usine d'épuration Seine Aval située à Achères (Yvelines).

Notre commune est concernée par cet épandage et doit donner son avis sur cette demande d'autorisation environnementale.

Par 10 voix contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au plan d'épandage de boues.

N° 27 – 2019 : IDENTIFICATION ET LOCALISATION DE BIENS PRESUMES SANS MAITRE

Suite à une réunion en date du 14 mai dernier avec Monsieur ALLARD du Conservatoire d'Espaces Naturels sur les études que la SAFER du Centre pourrait mener et, notamment, sur l'identification et la localisation des Biens présumés sans maître sur notre territoire avec obligation de mettre en place une convention qui a pour objet de préciser les conditions techniques et financières d'intervention de la SAFER en vue d'identifier et localiser les biens présumés sans maître sur le territoire communal et un repérage cartographique dont voici le coût :

Identification et localisation cartographique des biens présumés sans maître	REMUNERATION SAFER			
	Unité	Prix unitaire	Nombre	Montant € H.T.
Traitement de la base de données cadastrales (anomalies du cadastre, propriétaires nés il y a plus de 110 ans), réalisation d'un tableau listant l'ensemble des parcelles repérées				
Cartographie : réalisation d'un plan au format A0 non plastifié (119 x 84 cm) localisant les biens présumés sans maître repérés et le foncier communal sur fonds de photographie aérienne	jour	640,40 €	1,5	960,60 €
Réalisation d'un rapport reprenant le tableau des biens repérés et la cartographie (localisant des biens par secteur), restitution des documents livrables				

TOTAL H.T. 960,60 €
T.V.A. 20,00% 192,12 €
TOTAL T.T.C. 1 152,72 €

A cet effet, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

PROCHAINES DATES DE CEREMONIE

Samedi 21 Septembre de 14 h 00 à 18 h 00 : Journées du Patrimoine en présence de Danielle ROUSSET.

Dimanche 22 Septembre de 14 h 00 à 18 h 00 : Journées du Patrimoine en présence de Dominique DE VOS et Patrick HOUVET puis de Danielle ROUSSET.

Lundi 11 Novembre à 10 h 45 : Commémoration de l'Armistice Rendez-vous au cimetière.

Samedi 7 Décembre à 15 h 00 : Arbre de Noël avec le théâtre des « 3 Chardons ».

Samedi 7 Décembre et Dimanche 8 Décembre : Téléthon.

Dimanche 15 Décembre : Concert la « Voix des Champs » à 17 h 30 Eglise de Charpont.

Vendredi 3 Janvier 2020 à 19 h 00 : Vœux de la Mairie.

Dimanches 15 et 22 Mars 2020 : Elections Municipales.

ADRESSAGE COMPLET DE LA COMMUNE POUR LA FIBRE OPTIQUE

Par courrier en date du 11 Juillet dernier, l'Eure-et-Loir est engagée dans la voie d'une couverture totale en fibre optique à l'abonné.

L'ambition de l'ensemble des élus est que la totalité des habitants et des entreprises d'Eure-et-Loir soient éligibles à la fibre optique en 2022.

Cependant, pour atteindre cet objectif, il y a une condition indispensable qui est que l'adressage de chaque commune soit achevé et exhaustif car les opérateurs fibre optique nationaux (Orange, SFR, Free, Bouygues Telecom) utilisent une base d'adresses nationale (Médiapost) bien spécifique pour identifier les bâtiments éligibles à la fibre optique.

A cet effet, la commune a vérifié chaque adresse pour éviter que des habitants ne se retrouvent pas exclus de la fibre optique du fait d'une adresse manquante, sachant que la dénomination des voies et leur numérotage relèvent respectivement du Conseil Municipal et du Maire.

18 adresses environ devront être créées et de plus amples renseignements ont été demandés lors de la réunion du 11 Septembre pour de futurs terrains constructibles.

QUESTIONS DIVERSES

- Subvention ASC : Réunion du 10 Septembre

L'ASC souhaite acquérir une maison située à côté du site existant pour créer de nouvelles salles d'activité et des bureaux.

Des réunions ont eu lieu avec le Sénateur, les Conseillers Départementaux, les élus de l'Agglo du pays de Dreux et les Maires pour essayer de trouver un montage juridique permettant d'obtenir des subventions de l'Etat, du Département et de l'Agglo.

L'ASC et les élus étudient le dossier pour trouver une solution.

- Chenilles processionnaires

Jean-Charles RANDOUX explique que l'entreprise « La Patrouille anti nuisible » va procéder à la pulvérisation d'un produit destiné à la destruction des œufs avant la formation des larves.

Des Conseillers préconisent plutôt l'abattage des arbres mais coût très élevé et c'est dommage pour l'environnement et le site.

- Site internet

Patrick HOUVET explique que le projet avance bien et propose aux Conseillers volontaires de venir construire la trame du site, ce que l'on souhaite y faire apparaître, les onglets principaux étant déjà existants. Rdv est pris pour une première réunion le 16 Septembre.

- **Modes doux**

Lawani MIGAN expose qu'à la réunion transport à laquelle il a assisté, a été évoqué le développement des modes doux (l'Agglo du Pays de Dreux a souhaité mettre en place un schéma de liaisons douces et encourager les modes de déplacements alternatifs comme le vélo ou la marche. Ce projet a pour objectifs, d'une part, de limiter les déplacements automobiles en favorisant l'utilisation des modes doux (vélos, rollers, ...) et permettre à chacun de se déplacer à moindre coût. D'autre part, il vise à protéger et mettre en valeur le cadre naturel et les paysages de l'agglomération.

Une signalétique est mise en place et des fascicules pour chaque itinéraire sont mis à disposition à l'Office de Tourisme de l'Agglo du Pays de Dreux

L'Agglo peut apporter les aides technique et administrative aux communes intéressées.

Une réunion sur les modes doux à lieu demain avec Mme DESEYNE Chantal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

le Secrétaire,

Les Conseillers,